La formation en douane, créatrice de valeur ajoutée

Bien organiser et gérer la fonction douanière est la condition indispensable pour assurer la bonne fin des opérations de commerce extérieur. La formation est donc aujourd'hui un outil incontournable afin d'améliorer la compétitivité de l'entreprise.

La fonction douane n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur dans les entreprises. Souvent, celle-ci est placée en bas dans les organigrammes; « Quand on est en bas, on ne fait pas partie de la direction de l'entreprise » souligne Michèle Petitgenet, présidente de l'Office de Développement par l'Automatisation et la Simplification du Commerce Extérieur (ODASCE), une association spécialisée dans la formation aux questions douanières.

Ce sujet est devenu un enjeu crucial dans les entreprises. « Exporter, c'est bien, mais réussir son opération c'est mieux. On ne peut pas se lancer à l'international sans en connaître les règles » souligne Évelyne Irigaray, délégué général de l'ODASCE. Lorsqu'on exporte une marchandise, celle-ci traverse au moins deux frontières: la matière douanière doit être maîtrisée.

Le contenu de la matière douanière

La douane ne peut se résumer au seul fait de déclarer à l'instant « T » la marchandise. La matière douanière englobe toutes les règles, les normes, les facilitations applicables aux produits expédiés. Certes, la fonction douane peut être externalisée. Cependant, il convient de rappeler que l'entreprise, qui a choisi cette option, demeure responsable en cas d'infraction.

Les enjeux sont évidents. Une marchandise bloquée en douane faute d'avoir fourni les documents nécessaires représente une perte de temps et surtout d'argent. Ne pas avoir prévu les questions douanières lors de la négociation des contrats de ventes par les commerciaux peut entraîner des déconvenues et freiner la réalisation de l'opération

TÉMOIGNAGE : DELPHINE LEROUX, RESPONSABLE DOUANE FRANCE DU GROUPE ROCHER

« LA FORMATION PERMET DE RENFORCER MES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET DE MIEUX PARTICIPER À LA PRISE DE DÉCISIONS »

© D.R.

Le Groupe Rocher est composé de 9 marques spécialisées dans le secteur cosmétique, textile et embellissement de la maison. Il importe et exporte dans plus de 110 pays toutes marques confondues. Afin de renforcer l'optimisation des opérations douanières, le statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA) a été obtenu en 2011 et le service Douane internalisé représente aujourd'hui un rouage essentiel de la chaîne logistique internationale.

Pour autant, le monde de la douane est en constante évolution. « Les questions de sûreté et de sécurité de cette chaîne internationale ont pris une importance croissante depuis les attentats de 2001 et la création du statut OEA en 2008 » affirme Delphine Leroux, responsable Douane France du Groupe Rocher. De plus, la mise en application du nouveau Code des Douanes de l'Union (CDU) au 1er mai 2016 oblige une mise à jour des connaissances douanières. « Il était important d'avoir une vision claire et précise de cette nouvelle réglementation. L'objectif est de pouvoir identifier les éléments nécessaires afin d'optimiser les flux internationaux au sein du groupe » précise-t-elle.

La formation est donc un impératif permanent. « Chaque année, je participe à des modules de perfectionnement organisés par l'ODASCE. Les formateurs sont des experts qualifiés et j'acquiers ainsi une connaissance des évolutions réglementaires, qui renforce mes compétences techniques » indique Delphine Leroux qui a suivi une série de modules en 2016 lui permettant la validation d'un parcours certifiant « Manager en stratégie douanière des échanges » et reconnu par le CDU. Elle choisit parmi les différents modules spécialisés afin de constituer une véritable formation sur-mesure, calée en fonction de ses besoins. Mais les séances ont aussi un autre intérêt non négligeable: les échanges de bonnes pratiques entre les participants. « Il y a des éclairages intéressants sur des problématiques communes » souligne-t-elle.

Les séances permettent d'identifier des solutions d'optimisation, directement applicables au quotidien. Le groupe étudie entre autres, l'optimisation de la circulation informatique des flux de données avec ses prestataires externes répondant au critère de sécurité informatique OEA » souligne Delphine Leroux. Le groupe va adhérer prochainement au Service grands comptes (SGC) de la direction des douanes, qui a pour mission d'accompagner et de mieux prendre en compte les spécificités des principaux opérateurs du commerce extérieur.

Autre contribution importante de la formation douane: le renouvellement tous les trois ans de l'autorisation OEA. La compétence douanière est un critère indispensable pour obtenir l'autorisation. « Certes, nous respectons ce critère mais la formation améliore encore notre qualification et contribue à faciliter ce renouvellement » indique Delphine Leroux. Dernier élément, et non des moindres, la formation permet d'accroître le poids de la fonction douane auprès des services transverses. « L'amélioration des connaissances me permet de mieux participer à la prise de décisions en matière de stratégie douanière » conclut-elle.

Un entretien avec Madame Michèle Petitgenet, présidente de l'Office de Développement par l'Automatisation et la Simplification du Commerce Extérieur (ODASCE)

« Une offre complète de formation et d'informations pour répondre aux besoins des entreprises sur les questions douanières »

© D.R.

Quelle est l'originalité de la démarche de l'ODASCE en matière de formation sur les questions douanières ?

Toutes entreprises dont les marchandises passent les frontières doivent connaître les règles qui en découlent. L'ODASCE forme les opérateurs à la douane depuis 1975, le catalogue de nos formations 2017 propose plus de 50 stages. De la sensibilisation à la matière, aux stages de spécialisation qui permettent maîtrise et optimisation. Le Code des douanes de l'Union (CDU) et ses actes nous ont permis d'aller encore plus loin dans la démarche. Lors des réunions de réflexion sur le CDU, auxquelles l'ODASCE a participé activement, nous avons constaté avec satisfaction la place que prenait la compétence en douane dans les nouveaux textes. Forts de cette orientation, monter des parcours de formation nous est apparu comme une nécessité. Dorénavant, nous pouvons certifier la compétence des opérateurs qui intègrent l'un des parcours de l'ODASCE. Nos parcours certifiants sont reconnus par l'Union Européenne comme remplissant le critère de compétence exigé pour obtenir certaines facilitations. Notre originalité est donc d'avoir toujours su anticiper le changement !

Justement, la mise en place du nouveau Code des douanes de l'Union (CDU) a-t-elle renforcé les besoins des entreprises en matière de formation ?

Les entreprises ont toujours eu besoin de formations en douane mais, avant 2013, le sujet n'apparaissait pas comme une priorité. Le CDU nous aide clairement à mettre en lumière l'importance de la connaissance douanière. Aujourd'hui, nous observons une progression de 20 % du nombre de stagiaires formés dont une partie grandissante en parcours. Mais si la demande de formation est forte, celle d'information l'est tout autant. Nos entreprises adhérentes, par exemple, sont de plus en nombreuse à vouloir assister à nos commissions de réflexion. Un rassemblement unique d'avertis où les actualités sont décortiquées pour être appréhendées. Gardez une longueur d'avance demande une vigilance constante !

Vous organisez en novembre 2017, à Strasbourg, votre prochain colloque. En quoi cette manifestation est-elle un événement important ?

Cette année, notre colloque « LA DOUANE EN ENTREPRISE, VECTEUR D'AGILITE » veut démontrer l'importance et les opportunités d'une douane maîtrisée. La douane est un atout stratégique de compétitivité pour l'entreprise qui en connaît les règles. Ce colloque nous donne deux jours pour répondre à « Qui ? » « Comment ? » et « Pourquoi ? » la douane en entreprise est bien un vecteur d'agilité. Nous vous attendons nombreux pour débattre, apprendre et échanger les 16 et 17 novembre à Strasbourg.

Toutes les infos sur l'association : www.odasce.asso.fr

d'exportation. Tel est le cas, par exemple, si les positions douanières des produits concernés et les droits de douane afférents, ne sont pas clairement identifiés. Autre exemple de l'importance de ces questions : un mauvais choix des incoterms, qui peut être tout aussi préjudiciable. Autant dire qu'une bonne maîtrise des questions douanières est synonyme de compétitivité.

L'importance de l'anticipation

De plus, la réglementation évolue en permanence. « C'est un monde en évolution permanente » affirme Évelyne Irigaray. Le nouveau Code des douanes de l'Union (CDU) est applicable depuis le 1er mai 2016 avec une période transitoire qui va jusqu'en 2020. Il apporte des changements majeurs, notamment en matière de dématérialisation, de centralisation douanière, de valorisation de l'Opérateur Économique Agréée (OEA), etc. Mais la contribution de l'Union européenne ne s'arrête pas à ce nouveau dispositif : apparition de nouvelles directives ou mise à jour de celles qui existent, établissement d'une nouvelle version du système harmonisé de la nomenclature douanière le 1er janvier 2017, etc.

L'anticipation est donc essentielle. Une fois formé, le personnel de l'entreprise doit être en mesure de suivre ces évolutions. « La veille réglementaire que nous assurons pour nos adhérents est quasi quotidienne » confirme Évelyne Irigaray. En définitive, les opérateurs de l'entreprise doivent appréhender l'ensemble des éléments du dispositif, aussi bien en amont (organisation de la fonction douane et mise en place des contrôles adéquats) qu'en aval (gestion des rapports avec l'administration, litiges, etc.). La formation douanière, en apportant un gain de temps et d'argent, apparaît comme un facteur d'agilité de l'entreprise et un gisement de valeur ajoutée.

L'ODASCE EN BREF

- 1972 : Création de l'association ODASCE
- 220 adhérents dont 200 entreprises
- 65 formations au calendrier 2017
- + de 800 stagiaires par an

Compétence douanière : un incontournable pour l'entreprise qui travaille à l'international

Le nouveau Code des douanes de l'Union (CDU) fait de la compétence douanière un critère obligatoire pour l'obtention du statut OEA. Mais la compétence douanière facilite aussi l'accès à de nombreuses autorisations douanières. C'est un incontournable pour l'entreprise qui exporte ou importe.

Le nouveau CDU valorise le statut de l'OEA, qui permet aux entreprises de sécuriser leurs process douaniers en interne. Le texte maintient les avantages existants dans le code précédent (allègement des contrôles, etc.) mais il en ajoute de nouveaux, notamment l'autorisation de dédouanement centralisé sur le territoire de l'UE. Mais il inclut aussi un élément nouveau majeur concernant l'attribution du statut d'OEA. En effet, l'article 39 du CDU soumet l'octroi des autorisations OEA-C et OEA-F au « respect de normes pratiques en matière de compétence ou de qualifications professionnelles directement liées à l'activité exercée ».

Un changement majeur

Cela signifie qu'après avoir déposé une demande auprès des services douaniers, l'opérateur va devoir démontrer, lors d'un audit, la fiabilité de ses pratiques dans le domaine des opérations douanières/et ou de la sûreté et de la sécurité, selon les critères fixés par la réglementation communautaire. Autrement dit, le nouveau code intègre obligatoirement la question de la compétence douanière, ce qui n'était pas le cas auparavant. Pour remplir le critère, il existe trois possibilités : disposer de 3 ans d'expérience, avoir suivi une formation qualifiante ou appliquer une norme de qualité en matière douanière.

Pour ce qui est de la formation, le CDU précise que celle-ci pourra être suivie par un ou plusieurs employés ou dirigeants. Ceux-ci devront être effectivement en charge des questions douanières au sein de l'entreprise et disposer d'un niveau de responsabilité suffisant pour agir effectivement sur les procédures douanières en vigueur au sein de l'entreprise. Cette formation doit être dispensée par l'autorité douanière d'un état-membre de l'Union Européenne, par un établissement d'enseignement reconnu par les autorités douanières ou éducatives ou par une association professionnelle reconnue par les autorités douanières ou agréée par l'Union Européenne à cette fin.

« La prise en compte du critère de la compétence douanière a suscité un regain d'intérêt pour la formation au sein des entreprises » note Évelyne Irigaray. En effet, la France compte actuellement 40 000 entreprises qui réalisent régulièrement des opérations de commerce extérieur de marchandises (exportations et importations). Mais il y a seulement 1 600 OEA, ce qui donne une idée de la marge de croissance du phénomène et du potentiel existant en matière de formation.

Ouvrir des portes

L'enjeu dépasse l'obtention du certificat en soi. Le nouveau Code facilite l'accès des OEA à 13 autorisations douanières (possibilité pour un représentant en douane de fournir ses services dans un autre État membre que celui dans lequel il est établi, autorisation pour accéder aux simplifications liées au transit, etc.). Dans ce cas, les critères communs ne sont pas ré-audités.

Par ailleurs, pour les autres autorisations dont les critères ne sont pas communs mais équivalents à ceux de l'OEA, le CDU prévoit que la détention d'une autorisation OEA permet de présumer que ces critères équivalents de délivrance sont remplis. Les non-OEA sont en revanche soumis à un examen complet de l'ensemble des critères pour chaque demande. En définitive, OEA ou pas, l'acquisition de la compétence douanière est désormais indispensable pour l'entreprise.

ODASCE 2017

les formations

des entreprises qui passent les frontières

Douane **Fiscalité** **Accises** **Export control**

Catégories

Sensibilisation - 1er pas

Ces formations dites «découverte», vous donnent un rapide aperçu de la matière douanière, de l'Export control et des Accises.

Fondamentaux - Une base solide

Les formations «Niveau 1, 2 et incoterms» vous apportent une vision globale des connaissances nécessaires pour maîtriser la réglementation douanière.

Techniques - Les piliers de la réglementation

« Espèce, origine et valeur en douane des marchandises » mais aussi les grands principes de la réglementation Accises et Export control.

Gestion opérationnelle - La douane au quotidien

La sécurisation de vos opérations requiert une maîtrise des informations nécessaires à la gestion des procédures douanières.

Juridiques - La maîtrise des textes

La connaissance du cadre juridique de la réglementation vous permet de mettre en place une stratégie d'entreprise pour « devenir OEA » par exemple.

Spécialisations - L'expertise stratégique

Cas complexes, problématiques, spécificités produit sont abordés en profondeur.
Des formations pour optimiser toujours plus ses opérations douanières.

Retrouvez les formations ODASCE :

À la carte

sur mesure

en PARCOURS certifiants

ODASCE
www.odasce.asso.fr